

Assurances et gestion des risques Insurance and Risk Management

Faits d'actualité

Rémi Moreau

Volume 71, Number 3, 2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1092699ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1092699ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté des sciences de l'administration, Université Laval

ISSN

1705-7299 (print)

2371-4913 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Moreau, R. (2003). Faits d'actualité. *Assurances et gestion des risques / Insurance and Risk Management*, 71(3), 465–474. <https://doi.org/10.7202/1092699ar>

Faits d'actualité

Assurance – Gestion des risques

par Rémi Moreau

A – ASSURANCE

1. Un assureur condamné à des dommages-intérêts exemplaires records au Canada

L'assureur Hamilton Mutual a été condamné à des dommages-intérêts exemplaires de 2 millions dollars à l'égard d'un champignoniste à la suite de l'incendie de sa ferme. En effet, un jury de St. Catherines, en Ontario, a rendu une décision sans précédent, estimant que l'assureur avait été « malveillant » et « autoritaire » en refusant de dédommager son assuré pour la perte de sa champignonnière dans un incendie. Ce dernier prévoyait se lancer dans la production de champignons lorsque la demeure et la terre, qu'il avait achetées à cette fin six mois auparavant, ont été incendiées le 13 août 1993.

L'assureur avait immédiatement soupçonné un geste criminel et, après enquête, avait refusé de payer. Il a tenté de multiples façons de prouver que l'incendie était criminel, selon l'avocat de l'assuré, puis, devant le manque de preuves solides, a argumenté que la police d'assurance était invalide, parce que les champignons n'avaient pas encore commencé à pousser au moment de l'incendie.

2. Tremblement de terre meurtrier en Algérie

Un violent tremblement de terre d'une magnitude de 6,3 sur l'échelle de Richter a frappé, le 21 mai dernier, la capitale Alger et de nombreuses villes côtières sur une centaine de kilomètres à l'est d'Alger. Le tremblement initial a été suivi d'une multitude de répliques sismiques, moins intenses mais d'une magnitude pouvant se situer entre 5 et 6. L'épicentre se trouvait à environ 70 km à l'est d'Alger. Les secousses ont été si intenses qu'elles ont été ressenties jusqu'en Espagne. Au moins 2 260 personnes ont été tuées et plus de

10 250 personnes auraient été blessées, selon le dernier bilan, fourni par le ministère de l'Intérieur. Les plus grands nombres de victimes ont été enregistrés à Rouiba, à 30 km à l'est d'Alger, et à Boumerdès, où 10 immeubles se sont effondrés. De nombreux sinistrés ont mis en cause les règles d'urbanisme et la qualité des constructions.

Il s'agit du plus important séisme à survenir en Algérie après celui de 1980, qui avait fait 3 000 morts. Passé le choc, les Algériens se sont spontanément mobilisés, comme ils l'avaient fait en novembre 2001 pour Bab El-Oued, un quartier populaire d'Alger ravagé par des inondations qui avaient fait près de 800 morts. Des centaines de volontaires, venus de toutes les régions du pays, ont prêté main forte aux militaires et aux secouristes.

Six jours plus tard, le 27 mai, une réplique de magnitude 5,8 sur l'échelle de Richter a fait au moins trois morts, plus de 150 blessés et d'importants dégâts à Zemmouri, à 70 kilomètres à l'est d'Alger.

D'autres tremblements de terre ont aussi frappé, dans la même semaine, le Japon (séisme de 7 à l'échelle de Richter), l'Indonésie (6,1 à l'échelle de Richter), les Philippines (5,4 à l'échelle de Richter), ne provoquant heureusement que des blessures mineures.

3. Le lourd bilan des tempêtes de mai aux États-Unis

La série de tempêtes et de tornades enregistrées du 2 au 11 mai dernier dans la partie sud-est des États-Unis, notamment dans l'État du Tennessee, a causé des dommages matériels évalués à 1,5 milliard de dollars, selon l'organisme américain *Insurance Services Office Inc.'s Property Claim Services unit*. On se souviendra que des tornades et des ouragans ont frappé plus de six États en une seule semaine.

C'est la pire vague de tornades jamais répertoriée sur le territoire américain. Le président George Bush a déclaré l'État de l'Okla-homa « zone sinistrée » après que la capitale eut été frappée par une deuxième tornade en autant de jours. Le Tennessee et le Missouri ont reçu le même statut dans les derniers jours, ouvrant ainsi la voie à une aide financière du gouvernement fédéral. On a dénombré 298 tornades, le plus haut total en une semaine depuis que l'on recueille ces statistiques, dans les années 1950. Au moins 40 personnes ont été tuées.

4. Le remboursement des dommages suite au naufrage du Prestige

Le Fonds international d'indemnisation pour les dommages dûs à la pollution par les hydrocarbures (Fipol) a annoncé qu'il

n'indemniserait les victimes de la marée noire du *Prestige* qu'à hauteur de 15 % du préjudice subi. Interrogée par *Le Monde*, Roselyne Bachelot, ministre de l'Écologie en France, a exprimé « sa plus profonde indignation devant ce taux, ajoutant que la solidarité nationale jouera en faveur des victimes. »

Le Fipol dispose d'une enveloppe de 171,5 millions d'euros. Après le naufrage du pétrolier, le 19 novembre 2002, au large de la Galice, le coût de la pollution, selon les premières estimations, devrait avoisiner au moins un milliard d'euros. Le délégué du gouvernement espagnol pour le *Prestige*, Rodolfo Martin Vila, évalue déjà les dommages espagnols à quelque 675 millions d'euros, sans compter les effets attendus pour le tourisme. La France estime son premier préjudice à près de 100 millions d'euros, dont 78 millions pour l'État. « Nous ne savons toujours pas quelle facture définitive nous allons présenter, explique Mme Bachelot. Les pertes pour le tourisme sont encore incertaines : les estimations vont de 10 à 100 millions d'euros. »

En France, la colère risque d'être d'autant plus grande que de nouveaux arrivages de pétrole du *Prestige* ont été repérés depuis une semaine sur la façade atlantique. Cette pollution survient alors que les professionnels de la mer et du tourisme croyaient en avoir fini, depuis le colmatage de l'épave au début du mois de mars. Des boulettes éparées ont été ramassées sur les côtes du Finistère, à Belle-Ile (Morbihan) et sur certaines plages d'Aquitaine. Ceci constitue évidemment une mauvaise publicité alors que se décident les réservations de la saison.

« Les professionnels sont de plus en plus dépités à cause de ces petits arrivages, désastreux sur le plan psychologique », estime Francine Rocher, présidente de la Fédération régionale de l'hôtellerie de plein air d'Aquitaine. « Même si les plages sont nettoyées, certains ont annulé leurs réservations et c'est logique. »

Les deniers du Fipol s'étaient déjà avérés insuffisants après la marée noire de l'*Erika*, en 1999, dont le coût a avoisiné 450 millions d'euros. L'État français et TotalFinaElf, qui s'étaient placés avant-dernier et dernier sur la liste des indemnisations, ne recouvreront, au mieux dans l'avenir, qu'une partie de leurs créances.

5. Les tests génétiques et l'assurance de personnes

Dans un article de Didier Burg (*L'Argus de l'assurance*, N° 6833), seuls quatre États membres de l'Union européenne ont légiféré pour interdire aux assureurs d'utiliser les informations

contenues dans le génome humain : l'Autriche, la Belgique, le Danemark et la France. Il n'y a au Canada aucune législation de ce genre. Il est aussi possible aux assureurs de connaître les résultats de tests ADN au Royaume-Uni, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suède, en l'absence de toute législation restrictive.

La problématique est la suivante : si de tels tests sont interdits aux assureurs et que des individus connaissent leur carte génétique, qui serait interdite aux assureurs, ils ne manqueront pas de souscrire une assurance pour se protéger (phénomène connu sous le nom de sélection adverse). Sans accès aux informations de son client, l'assureur risque de se retrouver avec un portefeuille fortement constitué de mauvais risques.

Les assurés risquent aussi de souffrir d'une telle situation d'interdiction aux assureurs. Sans information génétique pour faire face aux mauvais risques, l'assureur ne pourra établir ses tarifs qu'en fonction des maladies antérieures connues ou de la sinistralité passée. Pour faire face aux mauvais risques, l'assureur n'aurait d'autre choix que de hausser les prix.

Le point de vue de l'actuaire semble être le plus limpide. Si les tests génétiques sont accessibles à l'assureur, lui permettant de connaître tous les incidents de parcours risquant d'atteindre l'assuré au cours de sa vie, la prime sera calculée de façon plus juste. Mais l'assureur serait-il enclin, dès lors, à refuser certaines souscriptions problématiques? L'idée d'avoir des informations détaillées pour l'assuré est excellente, mais l'aléa – le moteur de l'assurance – ne finira-t-il pas par disparaître?

6. Projet de loi du Nouveau-Brunswick en assurance automobile

Présentant en juillet dernier un projet de loi sur l'assurance automobile, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord, a donné aux compagnies d'assurance automobile jusqu'au milieu du mois d'août pour réduire leurs tarifs. Le projet de loi demande que les tarifs soient réduits rétroactivement au 1^{er} juillet.

Les compagnies d'assurance opérant au Nouveau-Brunswick ont été lentes à réagir aux changements annoncés. Elles ont affirmé que la montée en flèche des tarifs d'assurance était due à une épidémie de réclamations pour des blessures aux tissus mous.

Les compagnies offrant des tarifs plus bas que le seuil de 20 % pourront défendre leur cause devant la Régie des services publics, si

elles se conforment à la loi d'ici le 15 août. La régie décidera alors quelle sera la nouvelle structure tarifaire de ces compagnies.

Le Bureau d'assurance du Canada a affirmé que seule une réduction de 15 % des tarifs des compagnies d'assurance automobile serait justifiée.

Par ailleurs, la grogne monte aussi en Alberta, où les primes d'assurance automobile sont devenues les plus élevées au pays, après avoir grimpé de 57 % l'an dernier. Selon l'opposition, si le gouvernement de Ralph Klein ne réforme pas le système, il devra faire face au mécontentement des Albertains lors des prochaines élections provinciales.

7. Vers un plafond en assurance automobile en Ontario

En Ontario, le gouvernement songerait à imposer un plafond aux taux d'assurance automobile, mais les mesures qu'il a annoncées, au début de l'été, devant permettre à l'industrie d'épargner jusqu'à 500 millions de dollars par année, n'apporteraient aucun soulagement immédiat aux automobilistes victimes de l'augmentation rapide des primes d'assurance.

Les taux d'assurance automobile ont augmenté de plus de 30 % en Ontario depuis deux ans, en partie à cause de la hausse des réclamations et du recul enregistré par le marché boursier, ayant affecté le rendement des investissements des assureurs.

La ministre ontarienne des Finances, Janet Ecker, a refusé de se prononcer sur l'imposition d'un plafond, préférant évoquer la possibilité d'un gel des taux.

Le gouvernement ontarien souhaite s'attaquer au problème avant que n'aient lieu les élections ontariennes, attendues cet automne. Les mesures, annoncées par l'Ontario, doivent permettre de rationaliser l'accès au traitement pour des blessures courantes, d'améliorer les prestations pour les enfants souffrant de lésions graves, de limiter l'utilisation d'exams médicaux par les assureurs afin d'éviter le double emploi, d'interdire des pratiques commerciales malhonnêtes par les prestataires de soins de santé et les techniciens juridiques et d'établir un code de déontologie pour les techniciens juridiques qui travaillent dans le domaine de l'assurance automobile.

En outre, le gouvernement interdirait aux assureurs de changer la tarification des consommateurs pour cause d'accidents non fautifs ou de chèques sans provision accidentels.

8. L'office allemand des cartels accuse les principaux assureurs d'entente

Le BundesKartellamt, l'organisme chargé de faire respecter les règles de la concurrence en Allemagne, a frappé un grand coup de poing sur la table, mardi 22 juillet, en révélant qu'il avait engagé une procédure contre sept grandes compagnies, dont Allianz et AXA, les accusant d'entente sur les prix à l'encontre des principaux assureurs du pays. En effet, l'office des cartels a expédié, lundi, une lettre de « demande de renseignements en raison de soupçons d'entente dans l'activité d'assurance aux entreprises » à sept grands assureurs : Allianz, AXA (la filiale allemande du groupe français), Aachener und Münchener (filiale du groupe AMB Generali), Gothaer, Victoria (groupe Munich Ré), Gerling et HDI (groupe Hannover Ré).

Selon le Financial Times Deutschland, les assureurs allemands se seraient entendus à la mi-1999 pour augmenter les prix des assurances professionnelles contre l'incendie.

Les compagnies avaient six semaines pour se justifier, pouvant accepter une transaction – la règle est de payer l'équivalent de trois fois les gains illicites – ou bien s'engager dans un contentieux.

« Les assureurs se rencontrent régulièrement, car ils se partagent des risques et doivent échanger des informations. Mais cela n'a rien à voir, par exemple, avec une situation de cartel », selon un assureur impliqué.

9. Selon ISO, les profits des assureurs de dommages américains ont bondi de plus de 20 % au premier trimestre de 2003 par rapport au premier trimestre de 2002

Les assureurs de dommages américains ont réalisé, au cours du premier trimestre de 2003, des profits de 6,4 milliards de dollars, une augmentation de 20,6 % par rapport au premier trimestre de 2002. Ces résultats exceptionnels sont principalement dus au fait que les sinistres nets ont baissé de 59,9 % au cours de ce trimestre (soit 1,5 milliard de dollars).

10. Une compagnie d'assurances américaine placée en liquidation judiciaire

Le placement en liquidation judiciaire de la compagnie d'assurances Legion Insurance Co. a été ordonné par la justice américaine. La société doit 140 millions de dollars à la compagnie aérienne

American Airlines pour les conséquences des attentats du 11 septembre 2001.

Cette somme d'argent que doit la compagnie, dont le siège se trouve à Philadelphie, entre dans le cadre d'une réserve de 4,5 milliards de dollars établie par les assureurs pour répondre aux demandes émises après deux attentats (World Trade Center et Pentagone) le 11 septembre 2001 et un accident (dans le Queens, à New York) deux mois plus tard, dans lesquels étaient impliqués trois appareils d'American Airlines.

Legion Insurance Co. assurait également aux États-Unis des municipalités et des établissements scolaires, qui vont devoir trouver d'autres moyens d'être couverts. L'assureur employait quelque 500 personnes à Philadelphie et Milwaukee.

B – GESTION DES RISQUES

1. Une publication de Swiss Re sur les risques terroristes et une carte des risques terroristes réalisée par AON

La compagnie de réassurance a lancé une nouvelle brochure, en mai dernier, intitulée « *Terrorism risks in property insurance and their insurability after 11 September 2001* ». Celle-ci a pour but d'identifier les périmètres du terrorisme, d'évaluer les risques en découlant, de mesurer le niveau de changement des risques dans la foulée du terrorisme et d'observer comment la société a réagi face à ces changements.

Cette publication comporte aussi un volet sur l'assurance et un autre sur la gestion des risques. Le premier volet tente de comparer l'assurabilité du risque terroriste avant et après le 11 septembre, dans différents pays. Le second volet dégage les principes applicables de gestion des risques, notamment sur l'identification, l'évaluation et le traitement des risques terroristes par l'assureur et le réassureur. L'étude montre la probabilité de divers scénarios, identifie les personnes, groupes ou institutions à risques et analyse les risques potentiels et le degré de vulnérabilité de la collectivité face à ces risques.

Une initiative similaire a également été réalisée par le grand courtier international AON, qui a publié, en mai dernier, une carte mondiale sur le risque terroriste (Aon Global Terrorism), montrant les points chauds du globe où germent les risques de terreur, les types de menace ainsi que les pertes résultant de la réalisation des risques terroristes. Les personnes intéressées peuvent

commander gratuitement un exemplaire de cette carte en communiquant avec AON (www.aon.com) ou avec la revue Reactions (www.reactionsnet.com).

2. La lutte contre le sida

La lutte contre le sida a été l'objet des premières décisions du sommet du G8, tenu à Évian du 1 au 3 mai 2003. Après l'annonce d'un plan américain mobilisant 15 milliards de dollars (12,8 milliards d'euros) sur cinq ans, dont 5 milliards qui seront versés au Fonds mondial de lutte contre le sida, l'Europe devrait décider de verser également 1 milliard de dollars par an à ce fonds.

3. Après l'alcool et la vitesse, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) s'attaque à l'utilisation du téléphone cellulaire au volant

La SAAQ décidera prochainement de convaincre les automobilistes, par une campagne publicitaire, qu'il y a une augmentation des risques d'accident associée à l'usage d'un appareil portable lors de la conduite. Selon le président directeur général de la SAAQ, Jacques Brind'Amour, « la distraction associée à l'utilisation du cellulaire diminue le niveau de concentration que le conducteur doit porter à son environnement de conduite. » M. Brind'Amour appuie notamment ses propos sur les résultats d'une étude rendue publique en novembre 2002, qui révèle que « l'usage du téléphone cellulaire au volant augmente de 38 % le risque d'un accident. » Plus un conducteur l'utilise et plus le risque s'accroît. De plus, selon le président de la SAAQ, il y a risque d'accident, que ce soit par un appareil qu'on porte à l'oreille ou un appareil à mains libres.

4. Le régime québécois des rentes demeure en bonne santé financière

Le régime de rentes du Québec demeure en bonne santé financière malgré le rendement négatif, depuis deux ans, de la Caisse de dépôt et de placement. La réserve nécessaire pour payer les rentes aux travailleurs québécois s'élève en effet à 15,4 milliards de dollars, note le rapport annuel 2002-2003 de la Régie des rentes, rapport déposé vendredi à l'Assemblée nationale du Québec.

« Les cotisations et les revenus de placement anticipés sont nettement suffisants pour assurer le versement des prestations à court et à long terme, » signale le rapport, qui porte la signature du président-directeur général de la Régie, Guy Morneau.

D'ailleurs, depuis 2001, les cotisations qui entrent à la Régie sont annuellement supérieures aux prestations à payer, et cette situation devrait durer encore une quinzaine d'années.

La mauvaise performance de la Caisse de dépôt et de placement depuis deux ans a cependant eu des effets négatifs sur la réserve de la Régie des rentes, laquelle est maintenant de 15,4 milliards de dollars, comparativement à 17,5 milliards en 2002.

Ailleurs dans le monde, les fonds de pension ont été grandement affectés par la baisse des marchés financiers : à titre d'exemple, les fonds de retraite américains auraient perdu quelque 1 000 milliards de dollars US depuis 1999, un chiffre qui doit être conjugué toutefois avec le montant total des actifs gérés, environ 11 000 milliards de dollars US.

5. Baisse considérable du nombre de fumeurs au Canada

Selon une étude de l'Association pour les droits des non-fumeurs, le nombre de fumeurs a considérablement baissé au Canada depuis un an, soit une diminution de 10 %. L'étude mentionne notamment une diminution de 15,5 % au Québec, la plus forte baisse enregistrée au pays. L'Alberta suit de près avec 14 %, ainsi que le Nouveau-Brunswick avec une baisse de 11,3 %. Terre-Neuve est la province qui ferme la marche, avec un recul de 2,4 % dans le nombre de fumeurs.

Selon les derniers sondages de Statistique Canada, le recul ne serait pas aussi fort que celui qu'avance l'association. Mais tous s'entendent toutefois pour conclure à une baisse de la consommation.

La Société canadienne du cancer s'est réjouie de ces résultats, constatant qu'ils correspondent aux taux les plus bas depuis les années 1930. Depuis les six dernières années, le nombre de fumeurs canadiens n'a pas cessé de diminuer. Malgré ces chiffres, le Québec reste la province où l'on retrouve le plus grand nombre de fumeurs au pays.

6. Le 47^e Rendez-vous de septembre

Le Rendez-vous de septembre, cette grande messe annuelle des assureurs et réassureurs, qui se tient à Monte-Carlo, a donné lieu à des discussions animées sur la réassurance mondiale et sur l'importance d'une discipline commune sur le plan de la tarification, un sujet amorcé l'an dernier. Ce grand rendez-vous devrait intéresser au plus haut point les gestionnaires de risques.

En outre, la réunion a permis deux séminaires, l'un sur la volatilité de l'économie et ses conséquences sur l'assurance, l'autre sur l'évolution et les tendances sur les marchés d'assurance non-vie.

7. Les coûts liés à la prévention auraient-ils été sous-estimés par les organisateurs des Jeux olympiques de Vancouver de 2010 ?

Le Comité olympique de Vancouver a estimé, dans son rapport à la CIO, que les coûts anticipés de sécurité pourraient s'élever à environ 250 millions de dollars. Ce montant semble très faible, si l'on note que la rencontre des dignitaires du G8, à Kananaskis, en Alberta, en 2002, qui regroupait environ une centaine de personnes, a coûté à lui seul 200 millions de dollars. Depuis les Jeux de Munich en 1972, les actes de terrorisme doivent préoccuper au plus haut point les responsables de ce grand événement sportif. En 1996, une bombe a explosé sur les lieux des Jeux d'Atlanta. Les événements de septembre 2001, à New-York et à Washington, devraient faire réfléchir sur les besoins sophistiqués en matière de sécurité de personnes et de biens lors d'un grand rassemblement planétaire.

Les coûts de sécurité estimés devraient sans doute gonfler considérablement au fur et à mesure que les responsables de l'événement prendront conscience des dangers multiples potentiels entourant cet événement.

8. Les mesures de prévention lors d'événements parascolaires sportifs devraient s'accroître suite à un important jugement

Un jury en Colombie-Britannique a alloué un montant de 2,9 millions de dollars à un skieur inexpérimenté sur planche à ski âgé de 20 ans, Travis Murao, qui participait à des activités de sauts dans les Rocheuses organisées par les responsables scolaires de son institution, et qui s'est brisé le cou suite à une chute en janvier 2000. On pouvait croire que la témérité du jeune, alors âgé de 17 ans, sans expérience de saut, qui s'est élancé d'une hauteur de 4,5 mètres (la hauteur de deux étages d'un édifice), l'aurait rendu responsable de l'accident. Le jury en a décidé autrement. La station de ski a été tenue responsable, à concurrence de 70 %, et la commission scolaire et la victime ont dû assumer une part de 15 % chacun.

Les stations de ski devront à l'avenir indiquer clairement les degrés de difficulté de certaines pistes et même les interdire sans la surveillance d'un moniteur averti. De plus, les organisateurs, en l'occurrence une commission scolaire, devront surveiller plus attentivement les personnes dont ils ont la garde.